



ENSEIGNANT EXERÇANT AU SEIN DE L'UEAJ (PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE)

CONTEXTE D'EXERCICE

Environnement/Spécificité/Contraintes

Dans le cadre du partenariat rappelé par la circulaire conjointe entre la PJJ et l'éducation nationale numéro 2015-121 du 3 juillet 2015, un poste d'enseignant est mis à disposition au sein de l'Unité Educative d'Activité de Jour.

L'UEAJ dispose de deux sites :

- le pôle scolaire et professionnel est installé à Passamainty ;
- l'atelier « multimonos » est situé boulevard des crabes, en Petite Terre ;

L'enseignant mis à disposition est placé sous l'autorité du responsable de l'UEAJ.

L'enseignant exerce au sein d'une équipe pluridisciplinaire composée d'éducateurs, de professeurs techniques de la PJJ, d'une psychologue et d'un adjoint technique.

L'UEAJ met en œuvre le module des acquisitions et le module accueil/accompagnement au bénéfice des jeunes suivis par le STEMOI selon les modalités et l'organisation prévues dans son projet pédagogique.

La capacité d'accueil est de 36 jeunes de 15 à 18 ans en file active. Au moins deux tiers minimum des mineurs font l'objet d'une mesure pénale et sont orientés par un service de la protection judiciaire de la jeunesse. Un tiers des mineurs peuvent être hors mandat judiciaire (mandat judiciaire civil, mandat administratif, hors mandat).

DESCRIPTIF DU POSTE

Missions

L'enseignant mis à la disposition de l'UEAJ est amené à conduire des actions directes auprès des jeunes :

- positionnement initial dans le cadre de l'élaboration du document de prise en charge du mineur au moment de son admission ;
- enseignement individualisé auprès des mineurs en référence au socle commun de connaissances, de compétences et de culture, les élèves étant amenés à préparer le certificat de formation générale (CFG), le diplôme d'étude en langue française (DELFF) ou encore le diplôme approfondi de langue française (DALFF) ;
- organisation et encadrement de sorties culturelles, en fonction du projet individuel, en étroite liaison avec les éducateurs.

Il participe aux réunions interdisciplinaires et aux instances partenariales et institutionnelles afin de favoriser l'insertion des jeunes.

Il élabore le projet pédagogique de l'UEAJ, qu'il transmet à l'inspectrice de l'éducation nationale conseillère technique ASH, communique régulièrement les éléments concernant la scolarisation des jeunes et établit un rapport annuel d'activité.

PROFIL SOUHAITE

Diplômes et/ou certifications souhaités

- enseignant titulaire d'un CAPPEI (parcours SEGPA, établissements pénitentiaires souhaité)

Compétences attendues

L'enseignant exerçant au sein de l'UEAJ montre :

- une bonne connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel ;
- une capacité à travailler en équipe et en partenariat ;
- des capacités d'adaptation.

Expériences professionnelles souhaitées

Expérience auprès de mineurs en difficulté et difficiles.
Expérience dans la formation.

CANDIDATURE

Poste pourvu hors barème :

- lettre de motivation et CV à adresser par voie hiérarchique à monsieur le DAASEN en copie au responsable de l'UEAJ ;
- entretien conduit conjointement par l'inspecteur de l'éducation nationale en charge de l'ASH et le responsable de l'UEAJ.

REMARQUES

Obligations réglementaires de service (ORS) :

- 21 heures de face à face pédagogique pour les enseignants du 1^{er} degré et 18 heures pour les enseignants du second degré
- un temps de coordination et de synthèse

Fonctions difficilement compatibles avec un service à temps partiel.

